

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 décembre 2018 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Autorisation paiement partiel (30 % du projet) – MCD inc./Linkki solution - Projet ICÉ "Stratégie de développement économique intelligent des territoires à partir de l'indice de complexité économique"
  4. Demandes de dons et commandites + fonds promotion événements et festivals
  5. Demande d'aide financière – Projet "Mille Lily" – Garderie les Minis explorateurs
  6. Demande d'aide financière – Projet "Place aux jeunes" – Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane (résolution 611-11-18)
  7. Demande de partenariat pour l'édition hiver 2019 – Passage de la TDLG (Traversée de la Gaspésie), les 23, 24 et 25 février 2019
  8. Poste de conseiller aux entreprises et en développement économique
  9. Utilisation du matériel publicitaire *Vivez La Matanie*
  10. Salon Événement Carrières, les 10 et 11 avril 2019 à Montréal
  11. Édifice de La Matanie – Soumissions – Système de caméras de surveillance
  12. Estimé budgétaire – remplacement batteries serveurs
  13. Inforoute – Soumission TELUS – travaux Sainte-Paule
  14. Offre de service du Centre de géomatique du Québec – projet "Standardisation des processus de gestion des ressources géomatiques des MRC du BSL"
  15. Campagne Eau Secours – Félicitations à la ville d'Amqui, première communauté au Québec à devenir "bleue"
  16. Autorisation paiement (mi-mandat) – Chamard – Projet "Caractérisation des matières résiduelles des secteurs résidentielles de la MRC de La Matanie"
  17. Autorisation de disposer de matériels désuets
  18. Orientations – FDT Priorités d'intervention 2019-2020
  19. Orientations – Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
  20. Orientations – Règlement 258-2013 (rémunération des élus)
  21. Varia
  22. Période de questions
  23. Fermeture de la séance
-

## **RÉSOLUTION 679-12-18**

### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 680-12-18**

### **AUTORISATION PAIEMENT PARTIEL (30% DU PROJET) – MCD INC./LINKKI SOLUTION – PROJET "ICÉ"**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-01-18 relative à la participation de la MRC au projet « Stratégie de développement économique intelligent des territoires pour les entreprises en production de biens-indices »;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 91-02-18 autorisant la MRC de La Matanie, à titre de principal gestionnaire et responsable dudit projet, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), en son nom et ceux de ses partenaires (La Matapédia, La Mitis et Rimouski-Neigette);

**CONSIDÉRANT** la confirmation que MDC inc./Linkki solution est le seul fournisseur de ce service et la signature d'une convention d'aide financière avec le MESI pour un maximum de 65 050 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 211-04-18 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant la proposition numéro MAT-180320A, de la firme MDC inc./Linkki solution, au montant de 130 100 \$ plus les taxes applicables, pour l'analyse et la cartographie des entreprises de production de biens qui comptent cinq employés et plus selon l'indice de complexité économique (ICÉ);

**CONSIDÉRANT** le premier versement (20 %) à la firme MDC inc./Linkki solution, au montant de 26 020 \$, plus les taxes, à la rencontre de démarrage tenue le 19 avril 2018 et la refacturation aux trois autres partenaires de leur portion du mandat;

**CONSIDÉRANT** la partie 1 du mandat présenté en septembre 2018 et le deuxième versement (30 %) au montant de 39 030 \$, plus les taxes, et la refacturation aux trois autres partenaires;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des rapports des portraits futurs pour les 4 MRC présentés en novembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le troisième versement (30 %) à la firme MDC inc./Linkki solution au montant de 39 030 \$, plus les taxes applicables, et la refacturation aux trois autres partenaires de leur portion du mandat.

ADOPTÉE

## RÉSOLUTION 681-12-18

### DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES

**CONSIDÉRANT** la présentation de six demandes de dons et commandites, soit :

- Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent – 1<sup>re</sup> Édition du Colloque agrotourisme du Bas-Saint-Laurent, le 24 janvier 2019 dans la MRC de La Mitis;
- Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent – 1<sup>re</sup> Édition de la Journée laitière, bovine et ovine, le 5 février 2019 à Rimouski et le 6 février 2019 à Rivière-du-Loup;
- NG Logistique – Conférence "L'économie collaborative, des fondamentaux qui transforment nos sociétés" par Guillaume Lavoie, expert en politique publique et en relations internationales, le 24 janvier 2019 à Matane;
- Table de concertation en loisirs de La Matanie – 2<sup>e</sup> Édition de Ski s'passe en Matanie, du 19 janvier 2019 au 24 février 2019;
- Club Optimiste de Matane – Opti-Neige 2019, les 22, 23 et 24 février 2019 à Matane;
- Cégep de Matane – 7<sup>e</sup> Édition des Jeux du Tourisme, en avril 2019 à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent – 1<sup>re</sup> Édition du Colloque agrotourisme du Bas-Saint-Laurent, le 24 janvier 2019 dans la MRC de La Mitis : **250 \$ volet Partenariat**, de même un montant de **250 \$ volet Partenariat** est autorisé pour favoriser la participation d'entreprises agricoles en remboursant le coût d'inscription à l'activité (cible 5 entreprises);
- Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent – 1<sup>re</sup> Édition de la Journée laitière, bovine et ovine, le 5 février 2019 à Rimouski et le 6 février 2019 à Rivière-du-Loup : **250 \$ volet Partenariat**, de même un montant de **250 \$ volet Partenariat** est autorisé pour favoriser la participation d'entreprises agricoles en remboursant le coût d'inscription à l'activité;
- Table de concertation en loisirs de La Matanie – Municipalité de Saint-Ulric fiduciaire du projet – 2<sup>e</sup> Édition de Ski s'passe en Matanie, du 19 janvier 2019 au 24 février 2019 : **1 000 \$ volet Partenariat**;
- Cégep de Matane – 7<sup>e</sup> Édition des Jeux du Tourisme, en avril 2019 à Matane : **1 000 \$ volet Partenariat**;
- Club Optimiste de Matane – Opti-Neige 2019, les 22, 23 et 24 février 2019 à Matane : **1 000 \$ volet Partenariat**;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- NG Logistique – Conférence "L'économie collaborative, des fondamentaux qui transforment nos sociétés" par Guillaume Lavoie, expert en politique publique et en relations internationales, le 24 janvier 2019 à Matane : **500 \$ en contrepartie d'une visibilité pour la MRC;**
- Club Optimiste de Matane – Opti-Neige 2019, les 22, 23 et 24 février 2019 à Matane : **500 \$ en contrepartie d'une visibilité pour la MRC.**

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 682-12-18**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (GARDERIE LES MINIS EXPLORATEURS)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier et la recommandation de l'agente de développement économique de la MRC pour le projet "Mlle Lily" de la Garderie les Minis explorateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une subvention de 3 900 \$, non-remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation, aux conditions suivantes :

- Versement de 25 % à la signature du contrat;
- Versement du solde de 75 % conditionnel à l'atteinte de l'objectif de financement avec La Ruche BSL;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 683-12-18**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET « PLACE AUX JEUNES » – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RÉGION MATANE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 611-11-18 concernant une aide financière pour le projet "Place aux jeunes" du Carrefour jeunesse-emploi région Matane;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CP-218-715 remplaçant la résolution numéro CP-218-445 de la commission permanente du conseil de la ville de Matane qui accepte de contribuer financièrement pour une période de trois ans, pour Place aux jeunes, conditionnellement à ce que l'aide consentie soit partagée entre la Ville, la MRC et le Service de recrutement de la Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de contribuer financièrement au projet Place aux jeunes pour un montant de 4 350 \$, pour l'année 2018, à même le budget du Fonds de développement des territoires (FDT);

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de réserver, à même le FDT, un montant de 8 700 \$ soit : 4 350 \$ pour 2019 et 4 350 \$ pour 2020;

**D'annuler** et remplacer la résolution numéro 611-11-18;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 684-12-18**

#### **DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER – PASSAGE DE LA TDLG (TRAVERSÉE DE LA GASPÉSIE) ÉDITION HIVER 2019, LES 23, 24 ET 25 FÉVRIER 2019**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière pour le passage de la Traversée de la Gaspésie (TDLG), les 23, 24 et 25 février 2019, dans La Matanie

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CP-218-733 de la commission permanente du conseil de la ville de Matane qui accepte de contribuer financièrement pour l'édition 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la demande de l'organisme Traversées de la Gaspésie et autorise une contribution financière pour le passage de la TDLG en Matanie, les 23, 24 et 25 février 2019, pour un montant de 5 000 \$ comme suit :

- Un montant de 2 000 \$ du *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals 2018*;
- Un montant de 3 000 \$ à même le budget du *Tourisme 2019*;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **Poste de conseiller aux entreprises et en développement économique**

La directrice du service de développement économique, madame Isabelle Gauthier, expose aux membres du comité administratif et de la direction, sa vision pour le poste à combler. Il est convenu que le sujet sera à l'ordre du jour de la séance spéciale du Conseil du 13 décembre prochain.

### **RÉSOLUTION 685-12-18**

#### **UTILISATION DU MATÉRIEL PUBLICITAIRE "VIVEZ LA MATANIE"**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a produit du matériel visuel, incluant des images vidéo, pour promouvoir son territoire dans le cadre de la démarche *Vivez La Matanie*;

**CONSIDÉRANT** les constats et recommandations préliminaires de la firme Adjuvent qui confirment l'intérêt de poursuivre et de développer ladite démarche, notamment en favorisant l'intégration d'une pluralité de partenaires;

**CONSIDÉRANT** la demande d'utilisation par FIDEL du matériel produit par la MRC pour des fins de promotion territoriale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** le partage, sans frais, du matériel produit pour la démarche *Vivez La Matanie* aux conditions suivantes :

- le demandeur doit être un organisme local et utiliser le matériel pour faire la promotion de La Matanie;
- la mention des droits d'auteur et de propriété des images photos ou vidéo transmises par la MRC doit apparaître dans le matériel produit par le demandeur;
- le matériel produit par le demandeur doit inclure le visuel de *Vivez La Matanie*;
- la MRC doit obtenir une copie du matériel produit et l'autorisation de le diffuser sur ses plateformes Web.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 686-12-18**

#### **SALON ÉVÉNEMENT CARRIÈRES, LES 10 ET 11 AVRIL 2019 À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT** la démarche des partenaires pour favoriser l'attractivité et le recrutement de main-d'œuvre pour le territoire de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les retombées positives de la présence d'une délégation de la Matanie, sous l'identifiant *Vivez La Matanie*, à la Foire nationale de l'emploi à Montréal en octobre et du séjour exploratoire en Matanie organisé du 15 au 18 novembre 2018 pour des candidats rencontrés lors de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires souhaitent poursuivre la participation à différents événements ciblés dont le salon *Événement Carrières* et que les frais peuvent être assumés à même l'aide financière du MIDI;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'inscription de la MRC de La Matanie et la réservation d'un kiosque, au montant de 2 295 \$, payable par la subvention du MIDI, (1 795 \$ si regroupement régional et réservation de 4 kiosques) pour la participation au salon *Événement Carrières* qui se tiendra les 10 et 11 avril 2019 au Palais des congrès de Montréal;

**D'autoriser** madame Fanny Allaire-Poliquin, chargé de projet du SANAM, à participer au salon *Événement Carrières*.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 687-12-18**

### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – SOUMISSIONS – SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier l'équipement du système de caméras de surveillance pour permettre l'ajout de caméras;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 617-11-18 qui recommandait la réalisation du projet et la demande de prix auprès de fournisseurs locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres prennent connaissance des prix soumis et des démarches entreprises auprès de fournisseurs locaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**DE** réaliser le projet initial et d'accepter la soumission de l'entreprise Alarmes 911 pour le remplacement de l'enregistreur vidéo, l'achat et l'installation de quatre caméras additionnelles pour l'Édifice de La Matanie au montant de 4 708,40 \$ incluant les taxes, payable à parts égales à même les budgets de l'édifice et de l'administration.

ADOPTÉE

#### **Estimé budgétaire – remplacement batteries serveurs**

Les membres du comité administratif sont informés par le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, des besoins pour le remplacement des batteries qui supportent les serveurs et les équipements de l'Inforoute en cas de pannes électriques. Diverses options sont discutées et le sujet est reporté à la séance du comité administratif de février 2019 pour permettre de poursuivre l'analyse du projet.

## **RÉSOLUTION 688-12-18**

### **MANDAT À TELUS – MODIFICATION À L'INFOROUTE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission scolaire des Monts-et-Marées de procéder à la fermeture complète du bâtiment abritant l'ancienne école Val-Joubert de Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consisteront à créer un lien direct entre la MRC de La Matanie et le bureau municipal de Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT** la décision favorable du comité de gérance du réseau commun de fibres optiques Inforoute;

**CONSIDÉRANT** la soumission #2723257 de TELUS au montant de 2 241,35 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission et l'octroi du mandat à TELUS pour un montant de 2 241,35 \$, plus les taxes applicables, à la condition que la municipalité de Sainte-Paule accepte de défrayer la moitié des coûts du projet;

**QUE** la partie des coûts assumée par la MRC soit payée à partir des surplus accumulés de l'Inforoute;

**QUE** monsieur Oliver Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit la personne responsable désignée pour le suivi du projet avec les différents intervenants.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 689-12-18**

#### **OFFRE DE SERVICE DU CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC - PROJET "STANDARDISATION DES PROCESSUS DE GESTION DES RESSOURCES GÉOMATIQUES DES MRC DU BSL"**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 461-08-18 du comité administratif autorisant une contribution financière afin de conclure un contrat de services avec le Centre de géomatique du Québec, désigné CCTT en géomatique, pour une analyse en vue de favoriser la mutualisation des ressources des MRC de l'Est du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service du Centre de géomatique du Québec au montant de 18 727,50 \$ plus les taxes applicables, si trois MRC sont impliquées ou 17 665 \$ pour deux MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'accepter** l'offre de service du Centre de géomatique du Québec et d'autoriser une dépense maximale estimée à 9 000 \$ représentant la contribution de la MRC de La Matanie;

**QUE** monsieur Oliver Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit la personne responsable désignée pour le suivi du projet et la signature de tous documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 690-12-18**

#### **CAMPAGNE EAU SECOURS - FÉLICITATIONS À LA VILLE D'AMQUI, PREMIÈRE COMMUNAUTÉ AU QUÉBEC À DEVENIR "BLEUE"**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Eau Secours a lancé sa nouvelle campagne, le 5 novembre 2018 à Amqui, pour inviter les municipalités à devenir des "Communautés bleues";

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir la certification "Communauté bleue", une ville doit s'engager à :

- 1- Reconnaître le droit humain à l'eau et aux services d'assainissement;
- 2- Promouvoir des services d'eau potable et d'eaux usées financés, détenus et exploités par le secteur public;
- 3- Interdire la vente d'eau embouteillée dans les édifices publics et lors des événements municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville d'Amqui est la première communauté au Québec à devenir "bleue";



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater le préfet pour transmettre une lettre de félicitations à la ville d'Amqui pour son initiative et pour avoir obtenu la certification "Communauté bleue".

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 691-12-18**

#### **AUTORISATION PAIEMENT (MI-MANDAT) – CHAMARD – PROJET "CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SECTEURS RÉSIDENTIELLES DE LA MRC DE LA MATANIE"**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 300-05-18 et 474-09-18 concernant le mandat octroyé à *Chamard stratégies environnementales* pour la réalisation d'une étude de caractérisation des matières résiduelles des secteurs résidentiels de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la facture #14127, datée du 30 septembre 2018, au montant de 18 182,24 \$ plus les taxes applicables, suite à la remise des rapports de mi-mandat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement de la facture #14127, datée du 30 septembre 2018, à *Chamard stratégies environnementales* pour un montant total de 20 905,04 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 692-12-18**

#### **AUTORISATION DE DISPOSER DE MATÉRIEL DÉSUET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite se départir de matériel informatique et autres périphériques désuets à recycler, par exemples, ordinateurs, imprimantes, écrans brisés et que les membres du comité administratif ont pris connaissance de la liste en date du 4 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions ont été prises pour éliminer les données qui étaient contenues dans les divers équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** ce matériel désuet ou défectueux sera acheminé à l'Écocentre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale, ou la personne que celle-ci pourra désigner à ces fins, à procéder à la disposition du matériel désuet à l'Écocentre.

ADOPTÉE

#### **Orientations – FDT Priorités d'intervention 2019-2020**

Les membres du comité administratif sont consultés par la directrice générale, madame Line Ross, pour connaître les orientations afin d'établir les priorités d'intervention 2019-2020 pour le Fonds de développement des territoires. Les membres du comité souhaitent reporter le sujet et échanger avec le Conseil.

## **RÉSOLUTION 693-12-18**

### **DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE / DÉCLARATION POUR L'ACTION CLIMATIQUE DES URBANISTES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de déployer des mesures d'adaptation au réchauffement climatique;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des émissions de gaz à effet de serre proviennent des activités de transport des personnes et des marchandises;

**CONSIDÉRANT QUE** La Matanie subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles que l'aggravation des risques associés à l'érosion côtière, aux sécheresses estivales, aux inondations et à la prolifération des espèces exotiques envahissantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement et de développement et le projet d'énoncé de vision stratégique incluent déjà des orientations, des objectifs et des mesures pour agir sur notre dépendance au pétrole et atténuer les impacts du réchauffement climatique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les démarches issues de la société civile pour susciter une prise de conscience et la mise en place immédiate de mesures concrètes;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2018-581 de la ville de Matane en lien la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'**encourager son personnel à signer la Déclaration pour l'action climatique des urbanistes du Québec;

**DE** recommander au Conseil de la MRC de La Matanie d'adopter la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

ADOPTÉE

#### **Orientations – Règlement 258-2013 (rémunération des élus)**

Les membres du comité administratif sont consultés par la directrice générale, madame Line Ross, pour connaître les orientations afin de préparer le projet de règlement sur le traitement des membres du Conseil de la MRC de La Matanie en remplacement du règlement 258-2013.

## **VARIA**

- a) Embauche d'un pompier à temps partiel – caserne 22 Les Méchins
- b) Correction PSE, p. 19
- c) Comités de suivi – explorations hydrocarbures

### **RÉSOLUTION 694-12-18**

#### **SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR RÉMI LEBLANC COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 22 DE LES MÉCHINS**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Rémi Leblanc à réintégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat qui a déjà complété les sections I et II de la formation Pompier I;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Rémi Leblanc comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 5 décembre 2018, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'autoriser** l'inscription de monsieur Rémi Leblanc pour compléter la formation obligatoire Pompier I;

**QUE** monsieur Rémi Leblanc soit rattaché à la caserne de Les Méchins.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 695-12-18**

#### **CORRECTION À LA PAGE 19 DE LA PSE (POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES)**

**CONSIDÉRANT** une omission dans le tableau "Programme d'accompagnement des entreprises (PAE)" volet "Commercialisation" à la page 19;

**CONSIDÉRANT QU'on** devrait lire, dans les Dispositions administratives : « Le responsable du dossier présente le projet et fait des recommandations au CDEE... **ou au comité administratif** »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** la correction à la page 19 de la Politique de soutien aux entreprises révisée et adoptée, le 28 novembre 2018, par le Conseil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 696-12-18**

#### **COMITÉS DE SUIVI – EXPLORATIONS HYDROCARBURES**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les hydrocarbures (chapitre H-4.2)*, entrée en vigueur le 20 septembre 2018, instaure un nouveau régime d'encadrement de l'industrie des hydrocarbures sur le territoire du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'elle** prévoit notamment que les titulaires de licence d'exploration doivent mettre en place des comités de suivi dans l'intention de favoriser l'implication de la communauté locale;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque comité doit être composé d'au moins un représentant du milieu municipal, d'un représentant du milieu économique, d'un représentant du milieu agricole, d'un citoyen et, le cas échéant, d'un représentant d'une communauté autochtone;

**CONSIDÉRANT QUE** les comités se réunissent au moins une fois par année et que les coûts de fonctionnement sont supportés par les titulaires de licence d'exploration;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Pieridae Energy détient des licences pour les projets Edgar et Gaspésia, lesquels sont en partie situés sur le territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** mandater monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, afin de représenter la MRC de La Matanie sur les comités de suivi des projets susmentionnés, et madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, pour agir à titre de substitut.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

--

#### **RÉSOLUTION 697-12-18**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.  
Il est 16 h 30.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet  
Denis Santerre

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
Denis Santerre*